

Rôle de la séance publique du 25/11/2024 à 15h00**Présidente** : Madame BUFFET**Greffier** : Madame LE REOUR

01) N° 2402667 **RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL- SUISSE NORMANDE	SELARL JURIADIS
Défendeur	M. et Mme H Denis et Sandrine M. et Mme H Philippe et Josiane	Me BOUTHORS-NEVEU Me BOUTHORS-NEVEU

Requête en sursis à exécution, de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande contre le jugement n° 2202166 du 1er juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a, à la demande de M. Denis H , Mme Sandrine H et M. et Mme H Philippe et Josiane, annulé la délibération du 31 mars 2022 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande a approuvé son plan local d'urbanisme intercommunal ainsi que la décision du 26 juillet 2022 du président de la communauté de communes rejetant leur recours gracieux dirigé contre cette délibération.

02) N° 2402668 **RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL- SUISSE NORMANDE	SELARL JURIADIS
Défendeur	COMMUNE DE BOULON	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS

Requête en sursis à exécution de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande contre le jugement n° 2201261 du 1er juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a, à la demande de la commune de Boulon, annulé la délibération du 31 mars 2022 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande a approuvé son plan local d'urbanisme intercommunal.

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. M Karim

M Mouloud

Me SELARL LEXSTONE
AVOCATSMe SELARL LEXSTONE
AVOCATS

Recours en sursis à exécution du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2310472 du 16 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Mouloud et M.Karim M , annulé la décision implicite née le 12 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 5 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Alger (Algérie) refusant à M.Karim M la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de travailleur salarié.